

Mentions d'information RGPD

Le Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) entré en application le 25 mai 2018 impose une information transparente, claire et concise lors de la collecte de vos données à caractère personnel.

I) Identité du Responsable de Traitement

Les données personnelles collectées sont traitées par PEP80 en tant que responsable de traitement. Les coordonnées complètes de l'association sont :

Nom de l'organisme : Association PEP80
Nom du représentant légal : Bernadette LENGRAND
Adresse postale : 256 rue Saint Honoré AMIENS (80000)
Numéro de téléphone : 03 22 71 78 78
Adresse mail : pep80@pep80.fr

Le délégué à la protection des données de l'association est :

Nom de l'organisme : ACS RGPD – AGENCE RGPD Hauts-de-France
Nom du représentant légal : Pierre-Antoine BAUDE
Adresse postale : 7 bis rue du Virval 62100 CALAIS
Numéro de téléphone : 06 69 98 33 48
Adresse mail : pa-baude@agencergpd.eu

II) Traitement et finalités du traitement

Les données personnelles collectées ne sont utilisées et conservées que pour le traitement d'affaires périscolaires et extrascolaires, aux potentielles finalités suivantes :

- Pré-inscription des services en matière d'affaires périscolaires et extrascolaires ;
- Inscription des services en matière d'affaires périscolaires et extrascolaires ;
- Suivi des services en matière d'affaires périscolaires et extrascolaires ;
- Facturation des services en matière d'affaires périscolaires et extrascolaires ;
- Restauration extrascolaire ;
- Transports extrascolaires ;
- Accueils et activités périscolaires et extrascolaires ;
- Accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement (accueils de loisirs extrascolaires organisés par toute personne morale, tout groupement de fait ou par une personne physique dans le cas où cette personne perçoit une rétribution) ;
- Séjour de vacances d'au moins 7 mineurs, dès lors que la durée de leur hébergement est supérieure à 3 nuits consécutives ;
- Séjour court d'au moins sept mineurs, en dehors d'une famille, pour une durée d'hébergement d'une à trois nuits ;
- Séjour spécifique avec hébergement d'au moins 7 mineurs, âgés de 6 ans ou plus, dès lors qu'il est organisé par des personnes morales dont l'objet essentiel est le développement d'activités particulières ;
- Accueil de loisir de sept mineurs au moins, en dehors d'une famille, pendant au moins quatorze jours, au cours d'une même année sur le temps extrascolaire ou périscolaire pour une durée minimale de deux heures par journée de fonctionnement ;
- Accueil de loisirs extrascolaires pour les jours sans école incluant un nombre maximum de 300 mineurs ;

III) Bases légales du traitement

Les bases légales de ce traitement sont :

- Article 6-a du RGPD : "La personne concernée a consenti au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques" ;
- Article 6-b du RGPD : "Le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci" ;
- Article 6-c du RGPD : "Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le RT est soumis" ;
- Article 6-f du RGPD : "Le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le RT ou par un tiers, à moins que ne prévalent les intérêts ou les libertés et droits fondamentaux de la personne concernée qui exigent une protection des DCP, notamment lorsque la personne concernée est un enfant". La légitimité de la structure est justifiée par la nécessité de procéder à la gestion des enfants accueillis en centre de loisirs.

IV) Durée de conservation applicable

Vos données ainsi que celles de vos enfants ne sont conservées que le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées.

V) Destinataire des données à caractère personnel

Dans les limites de leurs attributions légales, et chacun pour ce qui le concerne, peuvent accéder à vos données à caractère personnel :

- Le personnel au sein de PEP80 ;
- Le personnel des prestataires de services ou associations auxquels PEP80 peut faire appel pour organiser et gérer ces services ;
- Le maire ou le Président de l'EPCI, les élus ayant reçu une délégation en ce sens et les agents municipaux ou intercommunaux en charge des affaires enfance et jeunesse ou de services disposant de compétences déléguées en la matière de la commune ou de l'EPCI de résidence de l'enfant ;
- La CAF, à des seules fins de statistiques et de contrôle

VI) Transfert des données à caractère personnel en dehors de l'Union Européenne

Aucun transfert de donnée n'est effectué en dehors de l'Union Européenne.

Données à caractère personnelles concernées

Dans le cadre du traitement de l'accompagnement et le suivi socio-professionnel des personnes en difficultés, l'association PEP80 peut éventuellement collecter les données à caractère personnel suivantes :

- Données identifiantes :
 - o Les données relatives aux représentants légaux de l'enfant concerné (nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone, mail, leurs droits sur le mineur, les autorisations aux interventions chirurgicales d'urgence, à la prise et/ou la diffusion de photographies, et aux sorties ou activités spécifiques) ;
 - o Les données relatives à l'enfant (nom, prénom, photographie, date de naissance, adresse postale, téléphone, mail) ;
 - o Les données relatives aux personnes autorisées à venir chercher le mineur ou à prévenir en cas d'urgence ;
- Données relatives à la vie personnelle :
 - o Copie du livret de famille ;
- Données relatives à la vie professionnelle :
 - o Profession et numéro de téléphone de l'employeur ;
- Données relatives à des informations d'ordre économique et financier :
 - o Avis d'imposition, attestations d'assurance, numéro d'allocataire CAF ou MSA ;
- Données concernant la santé :
 - o Les données relatives à l'état vaccinal obligatoire, à jour, de l'enfant ;
 - o La fiche sanitaire ;
 - o Les données nécessaires à une prise en charge spécifique ;
 - o La mention de la présence d'un handicap nécessitant une prise en charge particulière ou une adaptation des conditions d'accueil, ainsi que les mesures de prise en charge ou d'adaptation retenue (sans détail complémentaire) ;
 - o La mention de la mise en place d'un plan d'accueil individualisé (PAI) sans détail complémentaire ;
 - o Des renseignements sur les allergies et pathologies, après obtention du consentement exprès des représentants légaux des mineurs concernés.

VII) Prise de décision automatisée

Aucune prise de décision n'est automatisée.

VIII) Droits et recours

Nous sommes très attachés au respect de cette réglementation vous pouvez à tout moment demander à faire respecter vos droits conformément aux articles 15 à 21 du RGPD (droit d'accès, rectification, oubli/effacement, limitation, opposition, portabilité).

Cette demande peut être effectuée soit en contactant PEP80 à l'adresse suivante: pep80@pep80.fr, soit en contactant le Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante: pa-baude@agencergpd.eu ou encore directement auprès de l'autorité de contrôle Française (CNIL) à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/> ou par téléphone au 03 22 71 78 78. Votre demande sera traitée dans les délais imposés par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et du RGPD.